



Réunie en congrès à Poitiers, la FSU réaffirme la nécessité de porter des alternatives à la hauteur de la situation sociale dégradée. Elle estime qu'aujourd'hui, l'enjeu est de préparer l'avenir sous de meilleures auspices que celles que l'austérité fait peser sur les conditions d'existence de toutes et tous. Et cela ne peut se faire qu'avec les personnels, acteurs essentiels des transformations nécessaires.

Après des années de régressions sociales, qui pèsent encore durement sur les salarié(e)s, de remise en cause des services publics, dans une situation de grave crise économique, environnementale et sociale qui perdure, fortes sont les attentes d'un réel changement, de ruptures profondes.

Ces derniers mois, la FSU est intervenue pour faire entendre ses exigences, ses propositions mais aussi ses critiques sur les chantiers ouverts par le gouvernement.

*La FSU interpelle aujourd'hui le gouvernement sur les enjeux lourds pour l'avenir et sur les mesures à prendre.*

<http://w3.fsu.fr/-Congres-Poiters-2013-.html>

## « Rénovation » de la voie professionnelle et Dotation Horaire

Texte de référence : Arrêté du 10 février 2009, version consolidée du 12 février 2009, BOEN spécial n°2 du 19 février 2009

La formation Bac Pro dispensée à chaque élève sous statut scolaire est régie par l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n°2 du 19 février 2009). Elle est répartie sur trois ans comprenant 84 semaines de cours, 22 semaines de PFMP et 2 semaines consacrées aux examens. Les grilles horaires définissent un horaire de référence globalisé sur 3 années et proposent un horaire indicatif annuel.

Le SNUEP-FSU dénonce cette tri-annualisation des heures qui a entre autres pour objectif l'annualisation du temps de service des PLP. Ceci est une attaque contre notre statut. Le SNUEP-FSU exige des grilles horaires nationales disciplinaires hebdomadaire, seules garantes d'une égalité de traitement des élèves sur le territoire.

**Vote sur les structures et l'emploi de le DGH (article R421-20 de code de l'éducation):** En qualité d'organe délibératif de l'établissement, le CA, sur rapport du CE, exerce notamment les attributions suivantes : Il fixe les principes de la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis par l'article R421-2 et en particulier , les règles d'organisation de l'établissement [.....]

## **Mac Do et ciné !**

Dans un lycée professionnel de notre académie, le CA a voté cette semaine une proposition révolutionnaire qui fera date dans l'histoire de l'éducation : récompenser les élèves les plus assidus **d'une** classe en leur offrant à chaque fin de mois le Mac Do et une place de cinéma ! Précision : cette classe est celle où les élèves sont réputés pour leur absentéisme et cette décision est censée les ramener dans le droit chemin de l'école.

En voilà donc une idée qu'elle est bonne... Mais au bout de quelques mois, il faudra penser à mieux : tablette tactile, téléphone 4G, baskets Converse... Il n'y a pas de raison de s'arrêter en si bon chemin ! Certes, c'est grâce aux élèves que nous avons dans nos classes que nous gardons nos postes MAIS n'y aurait-il pas d'autres moyens pour que dans notre pays les élèves soient normalement assidus ? Quand on pense au nombre de métiers qui ne trouvent plus de main d'œuvre qualifiée, métiers auxquels nous préparons pourtant dans nos lycées pros, on peut se demander jusqu'où la France va s'enfoncer pour enfin ouvrir les yeux et redonner de l'espoir à une jeunesse en déshérence, autrement que par des repas payés au Mac Do ! C'est bien là l'échec de tout un système.

## **Mouvement de colère au Lycée des Métiers à Langon / Sud-Ouest**

Objectif : protester contre la nature de la dotation globale horaire (DGH) pour l'année prochaine. « On nous réduit les horaires, ce qui représente la disparition d'un poste et demi d'enseignant, expliquent les grévistes. Nous avons 310 élèves cette année dans l'établissement. Nous devrions en avoir 320 l'an prochain. Et pourtant on nous réduit nos horaires tout simplement en mélangeant les sections pour les enseignements généraux comme les langues, le français ou les maths. Mais il faut bien se rendre compte que ces élèves ont souvent connu l'échec au collège. Ils ont besoin qu'on s'occupe d'eux et pas qu'on les mette dans des classes de 30 ».

## **Groupe de travail consacré aux postes d'adaptation**

Ce GT s'est réuni le jeudi 14 février 2013. L'affectation sur un poste d'adaptation est temporaire. Elle permet aux collègues qui rencontrent des problèmes de santé ou un handicap particulier d'occuper un poste qui prends en considération ces difficultés.

La circulaire académique précise le cadre général:« ..., toute demande d'entrée dans le dispositif « poste adapté » doit être assortie d'un projet professionnel précis (reprise de l'enseignement, réorientation disciplinaire, détachement, reclassement sur poste administratif...) de manière à orienter et à adapter le choix du lieu d'exercice.

L'affectation sur poste adapté est prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée maximale de trois ans. L'agent demeure titulaire de son poste durant la première année d'adaptation.»

Ce GT a étudié :

- 22 demandes en première année d'adaptation : seulement 8 en PACD (poste d'adaptation à courte durée) entrées dans le dispositif
- 31 demandes de renouvellement : 13 sorties du dispositif et 18 maintiens.
- 20 sorties du dispositif 3 ans et 3 transformés en PALD (poste d'adaptation à longue durée)

Nos collègues adhérents ont été informés le jour même.

**Pierre Verdeyrou**

## Mobilisation pour défendre l'enseignement professionnel

En cette période où les DHG arrivent dans les établissements, le SNUEP-FSU appelle les collègues à défendre sur le terrain, dans chaque établissement la qualité du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es.

Le SNUEP-FSU soutient l'ensemble des actions qui se poursuivent d'ores et déjà dans les LP, SEP, SEGPA et EREA.

Le SNUEP-FSU poursuivra son travail syndical d'information des personnels. Il continuera à construire et amplifier la mobilisation à tous les niveaux en vue notamment d'impulser une action d'envergure nationale dans l'Education au printemps prochain.

Le SNUEP-FSU continuera le travail initié au niveau de l'intersyndicale de l'EPP en vue de développer des actions spécifiques dans son secteur sur les bases de la plateforme revendicative de l'intersyndicale.

En cette période, où le débat parlementaire s'ouvre sur la loi d'orientation, le SNUEP-FSU interpelle les élu-e-s pour faire connaître ses propositions et intervient à tous les niveaux pour que cette loi prenne en compte ces dernières pour une réelle ambition pour l'enseignement professionnel public.

## Un tout petit lien au service de l'apprentissage

L'internet est un magnifique et indispensable outil de communication donc c'est avec enthousiasme et curiosité que j'ai commencé la visite du nouveau site de mon lycée le LP Chardeuil. Certes, il est en construction donc certaines erreurs ou omissions (dixit mon proviseur) devront être corrigées et améliorées. Néanmoins, quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai consulté la fiche du Bac Pro TCB (Technicien Constructeur Bois)..... Presque arrivée aux termes de ma lecture une dernière partie « Poursuite d'études » m'a fait bondir de ma chaise. Pas d'inquiétude, je n'ai rien de cassé ! Un lien assez inattendu pour ma part permet d'accéder à une plaquette publicitaire pour des BTS en apprentissage au CFA de Saint Paul les Dax. Pour y être allé en formation la veille, je sais que le lycée Haroun Tazieff de Saint Paul les Dax propose aussi des BTS et en particulier cette formation (BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat) en initial. Vous comprendrez mon inquiétude.....

Ce même jour nous avons un conseil d'administration lors duquel je n'ai pu m'empêcher de soulever ce « petit lien ». Certains n'ont pas compris mes inquiétudes et d'autres **ont proposé** d'accoler le lien du lycée à celui menant vers la plaquette publicitaire du CFA.

Par respect des collègues de Saint Paul les Dax qui se battent comme beaucoup d'entre nous pour que vive la formation initiale, je me devais d'écrire ces quelques lignes en espérant qu'elles permettront à certains de mesurer la portée d'un « tout petit lien ».....

**Christelle PLP Génie Civil**

## PLAN DE TITULARISATION : EXAMEN PROFESSIONNALISE RÉSERVÉ D'ACCÈS AU CORPS DES PLP

À cette heure nous ne connaissons pas la répartition des postes par discipline et encore moins l'articulation des postes par académie. **Nous ne connaissons toujours pas les modalités d'affectations de l'année de stage** et encore moins de l'année de titularisation. Le SNUEP-FSU continue d'œuvrer pour un véritable plan de titularisation qui mette fin à la précarité une fois pour toutes. Encore trop de collègues risquent de rester sur le carreau après 2016 ; ils et elles se trouveront dans l'impossibilité d'accéder au corps des PLP.

### **Personnels concernés**

Etre en CDI et avoir été en fonction plus de 70% entre le 1/01 et le 31/03/2011

Etre en CDD avec 4 ans d'ancienneté dont 2 avant le 31/03/2011 et avoir été en fonction plus de 70% entre le 1/01 et le 31/03/2011

**Le 8 mars est la date limite pour rendre le dossier mais la deuxième partie doit être signée par le CE : attention aux vacances scolaires.**

**Informations importantes sur notre site sur Modalités des épreuves et le dossier de RAEP**

<http://bordeaux.snuep.com/Non-Titulaires.html>

## Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

**La juste rémunération du travail des agents publics** aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice.

C'est pourquoi nous exigeons **une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture** de véritables négociations sur :

1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
2. Un salaire minimum à 1600 € net ;
3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire

**Signez la pétition sur notre site : <http://bordeaux.snuep.com/>**

**A la suite de la réunion du 7 février 2013 avec la Ministre, les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC ont écouté avec attention ce que celle-ci a déclaré au nom du gouvernement.**

Sans revenir sur l'ensemble des éléments que Marylise LEBRANCHU a abordés, nos organisations syndicales relèvent que, sur au moins deux points importants, la Ministre est demeurée très en deçà des légitimes attentes des personnels :

- **Sur l'augmentation de la valeur du point d'indice**, nous ne pouvons accepter que, comme l'envisage le gouvernement, 2013 soit une année de gel supplémentaire. Une telle perspective aurait des conséquences insupportables pour tous les agents et leur pouvoir d'achat ;
- **Sur le jour de carence**, nous ne pouvons que déplorer que son abrogation, complète et immédiate, n'ait pas été annoncée et actée.

Les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC estiment qu'il y a urgence à ce que la Ministre apporte d'autres réponses sur ces dossiers brûlants.

## **Congrès national de la FSU : Motion SNUEP sur l'enseignement pro**

À l'occasion de la journée d'action unitaire dans la Fonction publique du 31 janvier, les lycées professionnels étaient en grève à l'appel notamment de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel public.

Cette première mobilisation fait état de l'exaspération des personnels qui ont ainsi exprimé leur opposition :

- au blocage des salaires et à la perte importante de pouvoir d'achat qui en résulte
- à la journée de carence,
- au transfert de compétences de l'État vers les régions en matière d'orientation, de formation professionnelle initiale et du traitement du décrochage scolaire,
- aux suppressions de postes et de sections, avec notamment le transfert des formations initiales sous statut scolaire vers l'apprentissage,
- aux dégradations des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels avec la réforme du Bac Pro et l'imposition du mixage des parcours et des publics voulu par les Régions,
- à la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF).

Les projets ministériels à travers la loi de refondation de l'École ne remettent aujourd'hui pas en cause la réforme du Bac Pro 3 ans. Pire, certaines orientations, comme le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions, font peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public initial sous statut scolaire, sur les personnels et sur les élèves.

Dans les LP, la rentrée 2013 se prépare : de nombreuses dotations horaires sont arrivées sous-dotées dans les établissements, comme cela est le cas depuis la mise en place de la réforme du bac pro 3 ans. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a appelé les collègues à défendre, sur le terrain, dans chaque établissement la qualité du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es.

Pour l'EPP, un rapport de force doit s'instaurer avec le gouvernement. Dès mars/avril, nous pensons indispensable que la FSU initie une mobilisation dans l'éducation, par la grève et une manifestation nationale, et inscrive cette journée dans son calendrier de lutte pour que l'exigence d'une réelle valorisation de l'enseignement professionnel public doit se concrétiser ENFIN dans les actes du ministère de l'Éducation nationale.

### **D'après les premiers résultats des sessions 2013 du CAPLP, le nombre de candidats admissibles est inférieur à celui des postes offerts dans certaines disciplines.**

Au CAPLP où au total 1 601 postes étaient offerts au concours externe, soit 244 de plus qu'en 2012, les résultats d'admissibilité sont inquiétants. Toutes les places ne seront pas toutes pourvues comme par exemple en génie civil option construction réalisation d'ouvrages, où seulement 29 personnes sont admissibles pour 40 places, ou encore en génie civil option équipement technique-énergie, où il y a seulement 32 admissibles pour 40 places : c'est déjà au minimum 19 places perdues !

De plus, dans de nombreuses disciplines le taux d'admissibles par rapport aux places est inférieur à deux, ce qui est très faible comparé aux résultats des années précédentes et entraînera un nombre d'admis inférieur aux places proposées. Les disciplines les plus touchées sont celles du secteur industriel et de l'enseignement général. C'est notamment le cas des lettres- histoire géographie avec 367 admissibles pour 295 postes offerts, de l'espagnol avec 31 admissibles pour 40 postes et des mathématiques-sciences physiques et chimiques avec 464 admissibles pour 280 postes. Seuls le tertiaire et l'hôtellerie conservent des taux d'admissibilité supérieurs à deux.